

ARRONDISSEMENT

COMMUNE DE LESPIGNAN

Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

DE BEZIERS

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Réglementation de la circulation

Et du stationnement

Le 10 Septembre 2022

Festival Matte la Zique

Rue des bassins, Place de la poste

Place des écoles, Rue des Jardins

N° A-2022-09-08-28

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212.2 alinéa 3

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement des festivités du :

- Festival Matte la Zique du 10 Septembre 2022

et assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 - Pour l'organisation du Festival Matte la Zique, la circulation et le stationnement seront interdits :

- Place de la Poste du vendredi 9 Septembre 2022 12h au Dimanche 11 Septembre 2022 12h.
- Rue des bassins, rue des jardins, place des écoles du Samedi 10 Septembre 8h au Dimanche 11 Septembre 2022 12h.

ARTICLE 2 - Cette réglementation sera matérialisée par la pose de barrières et l'affichage du présent arrêté à l'entrée des dites rues.

ARTICLE 3 - Les véhicules de secours (pompiers, ambulances...) ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 - Madame la Secrétaire de Mairie, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LESPIGNAN, le 08 Septembre 2022

Le Maire,



Jean-François GUIBERT